



Comité de Programmation du 24/11/10

Dépouillement des votes le 22 décembre 2010

Les membres titulaires ayant pris part au vote :

- Collège public :

André PUJO, Gérard CLAVE, Viviane ARTIGALAS, Jean-Louis NOGUERE, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Michel LAVIGNE, Francis CAZENAVETTE, Régis BAUDIFFIER.

- Collège privé :

Christelle ABADIE, Jean-Pierre CAZAUX, Marcelle DUBRAY, François DE BARROS

Nombre total de participants : 18 (titulaires et suppléants)

Membres ayant pris part au vote : 12

Le double quorum est atteint:

- 12 membres du Comité ayant voie délibérante sur 16 ont pris part au vote
- sur les 8 membres du collège privé, 4 ont pris part au vote

Dépouillement des votes par décision :

1- Vote de la programmation :

Intitulé du dossier	Montant Leader demandé	VOTE		
		Accepté	Rejeté	Abstention
20. Création d'un ponton pour pêcheurs handicapés (Ville de Lourdes)	3 520.00 €	11	0	1*
25. Mise en valeur du réseau de sentiers thématiques du Pays Toy (Commission Syndicale de la Vallée de Barèges)	3 967.60 €	12	0	0
26. Aménagement d'une itinérance douce (commune de Saligos)	3 171.30 €	12	0	0

* abstention de M. Jean-Pierre ARTIGANAVE (mairie de la ville de Lourdes)

2. Dossier n°29 : Création d'une microcrèche rurale (Commune de Jarret) :

VOTE		
Accepté	Rejeté	Abstention

Habilitation de la commune de Jarret à porter ce projet au titre de la mesure 321	12	0	0
Programmation du dossier	12	0	0

3- Conclusion :

La programmation Leader en date du 22 décembre 2010 est donc prononcée comme suit :

- Création d'un ponton pour pêcheurs handicapés (Ville de Lourdes) : 3 520.00 €
- Mise en valeur du réseau de sentiers thématiques du Pays Toy (Commission Syndicale de la Vallée de Barèges) : 3 967.60 €
- Aménagement d'une itinérance douce (commune de Saligos) : 3 171.30 €
- Création d'une microcrèche rurale (Commune de Jarret) : les membres du comité habilite à l'unanimité la commune de Jarret à se porter maître d'ouvrage du projet «création d'une microcrèche rurale » au titre de la mesure 321 du programme Leader. Ce projet est programmé pour un montant de 26 949,53 €

Soit une programmation d'un montant total de : **37 608.43 €**

Fait le 22 décembre 2010,

Le Président du GAL des Vallées des Gaves
M. Jean-Pierre Artiganave

